

APPEL D'OFFRES DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

FRANCO-PERUVIENNE

RESEAU RAUL PORRAS BARRENECHEA

CONSTITUTION & SELECTION DES PROJETS DE COOPERATION

-- année 2004 --

Dispositions communes à prendre par les universités péruviennes et françaises souhaitant coopérer dans le cadre d'un programme du Réseau *RAUL PORRAS BARRENECHEA*.

1. Sélectionner un thème de coopération.

Les projets concerneront :

La création ou le renforcement de groupes de recherche, la conduite en commun de travaux de recherche, par des équipes travaillant sur des thèmes voisins ou sur l'un des pays concernés, le développement de filières d'enseignement ou diplômes particuliers de niveau post-gradué, troisième cycle ou doctorat. Ces projets de recherche devront recouvrir une dimension de formation de jeunes chercheurs (préparation de thèse en co-tutelle ou en co-direction) et de développement des capacités de recherche au Pérou (publications en commun, échanges post-doctoraux).

Un projet, surtout dans la phase de démarrage, pourra contenir des éléments de coopération portant sur des thèmes divers de développement institutionnel débordant le cadre strict de l'enseignement et de la recherche

2. Créer une équipe pilote dans chaque établissement.

Un projet peut associer plusieurs équipes, côté français et/ou péruvien.

3. Désigner un coordonnateur.

Le coordonnateur sera obligatoirement un enseignant-chercheur confirmé, en activité pour toute la durée du projet. Il devra avoir une disponibilité suffisante pour assumer la responsabilité scientifique et administrative nécessaire au bon fonctionnement du projet.

4. Etablir conjointement un programme.

Les objectifs du programme et les avancées espérées dans des domaines nouveaux ou en voie de développement dans l'une ou l'autre des universités concernées, seront mis en évidence. A côté de la partie du programme que l'on prévoira de réaliser séparément dans chaque pays, le projet précisera la nature des travaux effectués en commun.

5. Moyens. Financement des programmes

Le MENESR et le MAE par le biais de l'Ambassade de France à Lima réservent des moyens sur leur programmation pour aider les universités françaises désirant s'engager dans cette coopération. L'appui s'étale sur trois ans. Les termes du financement par projet comprennent trois volets :

- 1) Deux invitations annuelles en France du responsable péruvien (voyage et prise en charge forfaitaire des indemnités de séjour) ou de la personne qu'il aura désignée.
- 2) Deux missions annuelles du responsable français (voyage et prise en charge forfaitaire des indemnités de séjour) ou de la personne qu'il aura désignée.
- 3) Une bourse en co-tutelle ou en co-direction de trois ans pour un doctorant péruvien.

Sur la base de l'appel 2004, le financement annuel est le suivant :

- 1) Deux missions France – Pérou (Prise en charge par le réseau RPB).

Chaque mission comprend : le versement de 1000 € pour l'achat d'un billet d'avion (aller/retour) muni d'un per-diem de 5 jours (50 € par jour)

- 2) Deux invitations Pérou – France (Prise en charge directement par l'Ambassade de France au Pérou). Chaque invitation comprend : un billet d'avion (aller/retour) muni d'un per-diem de 7 jours, selon les prestations fournies par EGIDE. Accueil et transfert aéroport, prise en charge des déplacements en province, élaboration finale de l'agenda, aide à la recherche d'un logement.

- 3) Une bourse à destination d'un doctorant péruvien (Prise en charge par le réseau RPB).

Le séjour du doctorant péruvien dans l'équipe de recherche française est de six mois lors de la première année. Et de trois mois les deux années suivantes. Elle comprend le versement de 1000 € pour l'achat d'un billet d'avion (aller/retour) et une allocation de 250 € par mois.

Cet appui financier ne peut représenter qu'un complément au regard d'autres sources de financement. Une attention particulière sera portée au moment de la sélection des projets à leurs garanties de bonne fin (implication directe des établissements péruviens et français, pluralité des sources de financement). Les universités, tant françaises que péruviennes, impliquées dans les projets de coopération devront par ailleurs réserver des moyens supplémentaires pour prolonger les séjours et assurer le soutien logistique des projets de recherche (mise à disposition des équipements et des laboratoires).

Les différents types d'échanges sont l'objet d'une programmation et d'un financement annuels. Il est possible de réallouer la somme attribuée à une mission (1^{er} volet) vers la bourse d'un doctorant (3^e volet). Cette réallocation est uniquement possible dans ce sens. Egalement, si le doctorant est en train de suivre ses études de Master 2 recherche (ancien DEA) dans l'année où le projet est censé démarrer, la date effective d'allocation de sa bourse de recherche peut commencer l'année suivante.

6. Dépôt et Sélection des projets.

- Lancement de l'appel d'offres en avril de l'année en cours.
- Dépôt des dossiers par l'équipe française auprès de l'Université de Bordeaux IV, avec copie au MENESR-DRIC et au MAE-DCSUR, avant le 30 juin 2004.
- Sélection définitive des projets par le comité scientifique du réseau « Raúl Porras Barrenechea » : octobre 2004.

L'évaluation des projets est effectuée par le comité scientifique du réseau, auquel se joignent un représentant du Ministère de l'éducation nationale et un représentant du Ministère des affaires étrangères.

Notification des résultats : novembre 2004.

Démarrage des programmes retenus : janvier de l'année suivante.

Durée des projets sélectionnés : 3 ans, sous réserve de la bonne marche du projet (remise obligatoire d'un rapport annuel au Comité scientifique du réseau et à l'Ambassade de France au Pérou).

Obligations : chaque mission/invitation donne lieu à un rapport spécifique.

Critères d'évaluation des projets pour un renouvellement éventuel : état d'avancement du programme, publications et autres productions scientifiques conjointes, séminaires, échange d'enseignants, chercheurs ou étudiants, notamment pour une formation doctorale.

Contact :

*M. le Président Gérard HIRIGOYEN
Université de Bordeaux IV
Av. Léon Duguit
33608 Pessac
President@u-bordeaux4.fr*

Noms et adresses pour l'envoi des copies des dossiers :

MAE – DCSUR

*Mme Béatrice Duchemin Sichère
Ministère des Affaires Etrangères
Direction de la Coopération Scientifique, Universitaire et de Recherche
244, boulevard Saint Germain
75303 Paris 07 SP*

MENESR – DRIC

*Mme Rozenn Bardou
Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Direction des Relations Internationales et de la Coopération
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP*

DOSSIER DE CANDIDATURE DE PROJET

RESEAU FRANCO-PERUVIEN DE COOPERATION UNIVERSITAIRE

"RAUL PORRAS BARRENECHEA"

Dossier à transmettre en 2 exemplaires au coordinateur du réseau :

M. Gérard Hirigoyen
Président
Université Bordeaux IV

Dossier à transmettre en 2 exemplaires au MENESR -DRIC

Dossier à transmettre en 2 exemplaires au MAE-DCSUR

CONSTITUTION DU DOSSIER D'UN PROJET

1. Titre du projet:

2. Nom et fonction du coordinateur français du projet:

3. Institution française à laquelle appartient le coordonnateur français: Université, Ecole, Institut, autres.

Composante ou Organe de l'Université, UFR, Faculté, Département (pour type E Enseignement) ou laboratoire (nom, statut: UP.CNRS, UMR, URA, UPRES A ou B ou type de reconnaissance nationale accordée par la DRT-MENESR, l'INSERM, etc..., obligatoire pour projet de type R Recherche), adresse, téléphone, télécopie, courrier électronique.

4. Nom et fonction du coordinateur péruvien du projet:

5. Institution péruvienne à laquelle appartient le coordinateur péruvien: Université, Ecole, Institut, autres.

Composante ou Organe de l'Université, UFR, Faculté, Département (pour type I Institutionnel ou type II Enseignement) ou laboratoire (nom, statut, ou type de reconnaissance nationale accordée, obligatoire pour projet de type III Recherche).

6. Description de l'équipe ou des équipes françaises participant au projet (nom, fonction, établissement de rattachement des participants directement impliqués dans le projet - joindre en annexe C.V. simplifié et listes de publications liées au thème du projet)

7. Description de l'équipe ou des équipes péruviennes participant au projet (nom, fonction, établissement de rattachement des participants directement impliqués dans le projet - joindre en annexe C.V. simplifié et listes de publications liées au thème du projet)

8. Description du programme (justification, objectifs, méthodologies, maximum 2 pages)

9. Formation

Désignation du département ou autre composante d'accueil en France (joindre programme résumé des formations concernées)

Cours et séminaires prévus dans les institutions péruviennes

Flux de missions et invitations :

1ère année:
2ème année:
3ème année:
4ème année:

Prévision de programmation des échanges (pour les missions prévues la 1ère année joindre un programme de travail détaillé)

	Missions France-Pérou	Invitations Pérou-France
1ère année:		
2ème année:		
3ème année:		
4ème année:		

10. Eventuellement bilan de la coopération antérieure (si l'équipe a déjà bénéficié d'un soutien de l'Ambassade de France, joindre le bilan de fin d'activité du précédent projet)

Echanges:
Doctorants accueillis:
Thèses soutenues:
Publications conjointes:
Autres résultats:

11. Sources de financement complémentaires :

Apport financier de l'établissement d'enseignement supérieur français :

Apport financier de l'établissement d'enseignement supérieur péruvien :

12. Engagement des coordonnateurs :

Pour la partie française :

Pour la partie péruvienne :

13. Engagement du Président ou du Directeur de l'Etablissement français et péruvien candidat (joindre lettre séparée ou signature ci-dessous)

Pour la partie française :

Je soussigné (e)

approuve les termes du projet présenté et m'engage à en soutenir la réalisation

Pour la partie péruvienne :

Je soussigné (e)

approuve les termes du projet présenté et m'engage à en soutenir la réalisation